

Édit

Bonne rentrée à toutes !!

Le Relais Assistantes maternelles reprend ses activités ; cette fin d'année s'annonce pleine de projets et d'innovations.

Vous pourrez ainsi assister à deux spectacles, vous initier à la poterie ou participer aux ateliers de création en arts plastiques avec les enfants que vous accueillez.

Des temps d'échanges et de rencontres sur des thèmes variés vous sont également proposés. Ils sont un moyen pour vous de partager des expériences, de vous enrichir de celles des autres et d'accéder à vos droits.

Encore une fois bonne reprise à toutes et à bientôt.

Brightie Jarrénsou



- ★ Animations
- ★ Législation
- ★ L'accueil de l'enfant
- ★ L'enfant malade
- ★ Infos diverses
- ★ Bricolage
- ★ Médiathèque

LES ANIMATIONS DU TRIMESTRE

calendrier

Information

Lors des séances d'animation, des espaces sont aménagés pour vous et les enfants que vous accueillez. Ils sont ouverts entre 9H30 et 11H30. Il est cependant nécessaire d'ajuster le temps de présence en fonction de l'attitude des enfants (pleurs, fatigue, bien-être...).

Les séances appelées "espace libre" sont des moments où vous vous appropriez l'espace de jeux comme vous le souhaitez.

Les séances avec intervenant fonctionnent sur inscription (nombre d'enfants limités) de même que les séances de lundi et de jeudi (signalées par ➡) prévues à la Salle Palas. Pour cela, un classeur sera à votre disposition lors des animations. Les inscriptions sont également possibles auprès du secrétariat de RAM.

Si le contenu de ce programme vous inspire des réflexions, des idées, des envies, n'hésitez pas à nous en faire part.

septembre

SALLE PALAS		
JEUDI 14	09h30 - 11h30	Espace libre
VENDREDI 20	10h30	Spectacle de marionnettes "Bis" par la Compagnie Festade et Cin
LUNDI 23	09h30 - 11h30	Éveil à la lecture animé par Christine VIGNAU-TUQUET de la Médiathèque Intercommunale
JEUDI 24	09h30 - 11h30	Atelier peinture
SALLE COMMUNALE D'ÉCOLE		
MARDI 12	09h30 - 11h30	Jeux de manipulation
MARDI 26	09h30 - 11h30	Jeux de lumière
CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME		
MARDI 19	09h30 - 11h30	Parcours psychomotricité

octobre

SALLE PALAS		
JEUDI 03	09h30 - 11h30	Espace libre - Résidence d'artiste avec Valérie CAMY (artiste-céramiste)
JEUDI 12	09h30 - 11h30	Jeux de lumière
JEUDI 19	09h30 - 11h30	Découverte des matières (pâte à sel, pâte à modeler...)
SALLE COMMUNALE D'ÉCOLE		
MARDI 10	09h30 - 11h30	Atelier coloriage et collage
MARDI 24	09h30 - 11h30	Éveil à la lecture animé par Christine VIGNAU-TUQUET de la Médiathèque Intercommunale
CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME		
MARDI 03	09h30 - 11h30	Espace libre - Résidence d'artiste avec Valérie CAMY (artiste-céramiste)
MARDI 17	09h30 - 11h30	Animation dans le cadre de la Semaine du Goût
MAISON POUR TOUS DE LASSEUBE		
LUNDI 09	09h30 - 11h30	Éveil musical
LUNDI 16	09h30 - 11h30	Éveil musical
LUNDI 23	09h30 - 11h30	Éveil musical

novembre

SALLE PALAS		
LUNDI 06	09h30 - 11h30	Espace libre
JEUDI 09	09h30 - 11h30	Atelier de création arts plastiques animé par Patricia DEJÔTE de l'Association Libre Cours



JEUDI 6	09h30 - 11h30	Atelier de création arts plastiques animé par Nathalie DESOYE de l'Association Libre Cours
LUNDI 20	09h30 - 11h30	Jeux d'encastrement et de construction
JEUDI 23	09h30 - 11h30	Atelier de création arts plastiques animé par Nathalie DESOYE de l'Association Libre Cours
JEUDI 30	09h30 - 11h30	Jeux de manipulation
SALLE COMMUNALE D'ESCOU		
MARDI 27	09h30 - 11h30	Atelier de création arts plastiques animé par Nathalie DESOYE de l'Association Libre Cours
MARDI 21	09h30 - 11h30	Atelier de création arts plastiques animé par Nathalie DESOYE de l'Association Libre Cours
CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME		
MARDI 14	09h30 - 11h30	Atelier de création arts plastiques animé par Nathalie DESOYE de l'Association Libre Cours
MARDI 28	09h30 - 11h30	Comptines, rondes et chansons

① décembre

SALLE PALAS		
LUNDI 18	09h30 - 11h30	Atelier poterie avec Valérie CAMY (poterie-céramique)
JEUDI 07	09h30 - 11h30	Atelier poterie avec Valérie CAMY (poterie-céramique)
JEUDI 14	09h30 - 11h30	Espace libre
JEUDI 21	09h30 - 11h30	Atelier peinture
SALLE COMMUNALE D'ESCOU		
MARDI 05	09h30 - 11h30	Découverte des matières (pâte à modeler, pâte à sel...)
MARDI 19	09h30 - 11h30	Histoires en diapos : "Le premier Noël de Minouche"
CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME		
MARDI 12	09h30 - 11h30	Jeux de construction et d'encastrement
MAISON POUR TOUS DE LASSEUBE		
LUNDI 18	09h30 - 11h30	Éveil à la lecture animé par Christine VIGNAS-THOMAS de la Médiathèque Intercommunale (histoires sur le thème de Noël)

Ce programme d'animations a été établi à titre indicatif et peut être modifié en fonction de vos demandes et de vos attentes.

Quelques précisions au sujet des animations avec intervenant :

EVEIL MUSICAL :

Un groupe constitué d'une douzaine d'enfants pourra participer à trois séances d'Eveil Musical animées par Véronique NADEAU de l'Association l'Arbre à Palabres. Ces séances auront lieu à Lasseube.

ATELIER CRÉATION EN ARTS PLASTIQUES :

Six séances sont organisées sur le thème de Noël. Une exposition des créations des enfants aura lieu lors de la fête de Noël du 11 décembre 2006. Les groupes seront constitués de 15 enfants. Si vous le souhaitez, vous pouvez inscrire les enfants sur plusieurs séances.

SPECTACLE DU 22 SEPTEMBRE :

Il est impératif de s'inscrire avant le 15 septembre 2006.

ATELIER POTERIE :

Résidences d'artistes les 3 et 5 octobre 2006 : deux groupes de 12 enfants pourront participer à cette animation. Valérie CAMY s'installe au milieu des enfants et manipule la terre devant eux. Les enfants observent et manipuleront la terre lors des séances programmées en décembre 2006.

Deux ateliers de manipulation et de fabrication d'objets en terre sont en effet programmés les 4 et 7 décembre 2006. Deux groupes de 16 enfants pourront y participer.

En raison d'un nombre de participants limité, ces animations se feront uniquement sur inscription auprès du secrétariat du RAM ou lors des animations.

Animations sur inscription



Les rendez vous à ne pas manquer

- ★ **JEUDI 7 SEPTEMBRE À 20H30, SALLE PALAS N° 4**
Réunion de rentrée : présentation du programme, organisation du Noël et de la Journée Nationale des Assistantes Maternelles, préparation du comité de suivi...
- ★ **JEUDI 21 SEPTEMBRE À 20H30, SALLE PALAS N° 4**
Soirée autour du thème "Les retrouvailles de l'enfant et de ses parents après une journée chez l'Assistante Maternelle", animée par Sandrine NABÈRES, Psychologue spécialisée dans le domaine de l'enfance.
- ★ **MERCREDI 4 OCTOBRE À 20H, SALLE BARTHOU À OLORON-SAINTE-MARIE**
Soirée animée par Michèle LAPEYRE, Diététicienne, autour du thème de l'alimentation du jeune enfant et plus particulièrement sur l'équilibre alimentaire, la diversification et les allergies alimentaires. Rencontre destinée aux professionnelles de la Petite Enfance (assistantes maternelles et crèche).
- ★ **MARDI 28 NOVEMBRE À 20 H 30 SALLE PALAS N° 4**
Soirée échange autour du contrat de travail.
- ★ **DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2006**
Journée nationale des assistantes maternelles.
- ★ **LUNDI 11 DÉCEMBRE 2006**
Noël du RAM

spectacles

PROPOSÉ DANS LE CADRE DES ACTIONS D'ÉVEIL CULTUREL DU CONSEIL GÉNÉRAL

BZZ...

Compagnie Pestacle et Cie
Vendredi 22 septembre
10H30 - Salle Palas (salle n° 4).

"Ce spectacle de marionnettes sans parole s'adresse aux enfants de 6 mois à 4 ans. Créé en mai 2003 par Cécile LE MAOUT, ce spectacle en plusieurs tableaux relate les aventures et mésaventures de petits animaux (batraciens et insectes) des sous-bois et étangs, dont la vie est perturbée par deux personnages un peu mystérieux..."

Inscrivez-vous vite au Secrétariat du RAM (nombre de places limité).

PROPOSÉ PAR LE SERVICE SPECTACLE VIVANT DU PIÉMONT OLORONNAIS

CHIFFONNADE

Compagnie Carré Blanc
Mercredi 25 octobre
15h45 - La Chapelle (Oloron-Sainte-Marie)

Ce spectacle s'adresse aux enfants de plus de 1 an et dure 30 minutes.

"Chiffonnade est une chorégraphie ayant pour matière première l'étoffe, celle que l'on peut toucher, froisser, palper, plisser ou déchirer, celle dont on vêt ou se déguise et qui conditionne notre image au regard de l'autre.

Une sphère abrite un personnage et une multitude de tissus devenant tour à tour partenaires de danse et matériaux de construction... se construire c'est grandir, c'est savoir partir et prendre le large afin de retrouver notre élément premier : l'eau.

De bouts de chiffons se créent de nouveaux mondes..."

Inscrivez-vous vite au Secrétariat du RAM (nombre de places limité).



REVALORISATION DU MONTANT DU SMIC AU 1^{er} JUILLET 2006 :

Nouveau montant : 8,27 € (6,40 € net) soit une augmentation de 3,05 %.
La loi fixe le salaire journalier qui ne pourra être inférieur à 2 H $\frac{1}{4}$ de SMIC par enfant accueilli.

À titre indicatif	Salaire minimum légal	Salaire maximum légal*
Salaire horaire de base soit 1/8 ^e du salaire horaire journalier	2,33 € brut soit 1,80 € net	5,17 € brut soit 4 € net

*Le salaire maximum pour que les parents bénéficient de l'AFEAMA ou de la PAJE ne doit pas dépasser 5 SMIC par jour et par enfant.

DEUX DÉCRETS D'APPLICATION CONCERNANT LA LOI DU 27 JUIN 2005 RELATIVE AUX ASSISTANTS MATERNELS SONT PUBLIÉS AU JOURNAL OFFICIEL

- Le décret n° 2006-464 du 20 avril 2006 apporte des précisions et des modifications quant à la formation des assistants maternels.
- Le décret n° 2006-627 du 29 mai 2006 est relatif aux dispositions du code du travail applicables aux assistants maternels et aux assistants familiaux. Il définit notamment les éléments et le montant minimal de l'indemnité d'entretien versés par le parent employeur de l'assistant maternel. Cette indemnité est destinée à compenser les dépenses d'entretien de l'enfant accueilli supportées par l'assistant maternel.

Cette indemnité couvre les dépenses suivantes :

- Les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches qui sont fournies par les parents de l'enfant.
- La part afférente aux frais généraux du logement de l'assistant maternel (consommation d'eau, chauffage et électricité).

Le décret précise que lorsque aucune fourniture n'est apportée par les parents, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 85 % du minimum garanti, par enfant et pour une journée de 9 heures. Il est calculé en fonction de la durée effective d'accueil quotidien et peut être réévalué en fonction des besoins de l'enfant.

Au 1^{er} juillet 2006, le minimum garanti est fixé à 3,17 €, le taux minimum de l'indemnité d'entretien par journée de 9 heures est donc de : 2,69 €.

Ces textes sont consultables au RAM ou sur Internet sur le site :
<http://www.legifrance.gouv.fr>

Vous pouvez également consulter le dossier "droit du travail" du magazine L'ASS MAT N° 50 disponible au RAM.



Accueillir un enfant suppose de s'ouvrir, de s'engager dans une rencontre avec l'autre.

Être accueilli aborde la capacité de chacun à s'inscrire dans une relation nouvelle.

Comment accompagner l'enfant dans cette rencontre ?

L'enfant existe seulement dans les liens tissés avec son entourage : parents et enfants se donnent naissance mutuellement. Accueillir un enfant c'est donc accueillir une famille.

L'accompagnement de l'enfant et de ses parents suppose de penser ensemble la séparation, de l'envisager dans le temps et l'espace pour chacun des trois partenaires. Selon Bowlby, les jeunes enfants sont bouleversés pour toute séparation même très brève.

En se séparant, l'enfant se constitue en tant qu'individu, il construit son identité. Pour pouvoir se séparer parent et enfants doivent au préalable avoir bien vécu la rencontre pour bien réaliser la perte.

Winnicott pense que le détachement ne s'effectue de façon positive que si l'attachement a été sécurisé et stable. L'attachement mère-enfant doit avoir posé son empreinte autant chez la mère que chez l'enfant pour envisager la séparation. Le parent doit se sentir

exister aux yeux de son enfant pour accepter de le confier. Quand on demande à de jeunes mères à quel moment elles étaient prêtes à confier leur enfant elles disent que c'est lorsqu'il leur a souri pour la première fois. Dès lors, elles se sont senties reconnues exister en tant que mère dans les yeux de leurs enfants.

Envisager la séparation fait surgir des sentiments très complexes chez les parents. Ces derniers ont alors besoin d'être mis en confiance, de se sentir entendus, reconnus afin de confier leur enfant à un tiers.

L'établissement d'une relation de confiance permet de donner du sens à la séparation, de l'inscrire dans un projet d'accueil individualisé où chacun est reconnu et entendu. Cette relation de confiance entre parent, professionnel autorise l'enfant à vivre cette rencontre sans être dans la culpabilité de trahir ses parents. De même, les parents entrevoient, comprennent lors de nombreux échanges comment l'assistante maternelle se propose d'accueillir leur enfant. Ainsi, ils accordent à cet accueil une dimension de continuité. Ils ne se vivent pas comme dépossédés de leur enfant.

Enfin l'assistante maternelle accompagne parent et enfant dans cette séparation. Parents, enfants, assistante maternelle s'approprient mutuellement.

Préparer la séparation, c'est également proposer à chacun des trois partenaires du temps ensemble afin de se découvrir, de se connaître.

L'enfant est saisi d'angoisse lorsqu'il est privé de ses repères familiaux. Il faut donc accorder à l'enfant du temps pour construire de nouveaux repères de personnes, des repères environnementaux (sonores, visuels,

spatiaux, olfactifs, auditifs, tactiles...) dans l'enveloppe sécurisante des bras maternels.

La construction de ces repères s'accompagne de moments où l'enfant est changé, où il prend le biberon dans les bras de son parent sous le regard de l'assistante maternelle.

Le parent se découvre, se révèle dans sa relation avec son enfant. Puis, il devient observateur de relations qui se nouent entre son enfant et l'assistante maternelle. L'enfant se sent alors confié par son parent à l'assistante maternelle, le parent est dans une relation de transmission.

Cette situation permettra au parent absent de se représenter son enfant dans les différents moments de la journée. L'enfant ne perdra pas tous ses repères lors de la séparation d'avec ses parents qui se fera dès lors que chacun semblera prêt à vivre l'absence de l'autre. En effet, lors des séparations, l'enfant quitte ses parents et retrouve l'assistante maternelle. Elle doit constituer un repère stable et sécurisant pour l'enfant.

L'assistante maternelle est attentive au vécu des parents et enfants qu'elle accompagne lors de brefs moments de séparation pour progressivement les amener à vivre des séparations de plus en plus longues.

Chaque jour, la première séparation se rejoue au domicile de l'assistante maternelle. De multiples émotions, sentiments se mêlent, s'entremêlent : l'enfant crie, pleure, est mutique, ne se

pose pas ; les parents restent des heures, ne disent pas au revoir à leur enfant, fuient...

Parents et enfants nous parlent de leur vécu. Mais toutes les émotions ne sont pas nécessairement visibles. En effet, un bébé de quelques mois n'a pas de représentation de la séparation ; il se peut qu'il ne manifeste alors aucune émotion, mais après quelques jours, quelques semaines des manifestations psychosomatiques (fièvre, sommeil, eczéma...) apparaissent parfois.

À l'inverse, un enfant de 7-8 mois pleure, hurle,... Il nous donne à voir la douleur liée à la séparation. Il sait nous signifier son mal être. Cette attitude nous met parfois en difficulté parce qu'il nous est difficile d'y répondre.

Il est donc nécessaire d'accompagner parent et enfant dans ce moment de séparation. Chacun a besoin d'entendre parler de la souffrance liée à la situation et non pas de la nier. De même lors des retrouvailles, nous serons confrontés à des comportements déstabilisants, comportements qui sont un langage à décrypter.

sentiments maternels

C'est pourquoi, nous aborderons ce thème lors de notre prochain temps de réflexion programmé le jeudi 21 septembre 2006 à 20H30, salle Palas n°4.

mots d'enfants

- Jonas (3 ans et demi) : - Maman, tu peux mettre la cassette de Toy Story.
La maman : - Je suis occupée, demande à papa.
Jonas : - Papa, est-ce que maman peut mettre la cassette de Toy Story ?
- Anaïs (3 ans) : - Maman, tu peux partir mais laisse-moi des bisous !

L'ENFANT MALADE CHEZ L'ASSISTANTE MATERNELLE*

information

* Article élaboré en collaboration avec le Docteur Anne BLANCHET du Service PMI de la MSD d'Oron.

Conformément au code de la santé publique (L4161-1), l'administration de médicament est un acte médical qui peut être passible d'exercice illégal de la médecine. Conformément aux dispositions du décret du 15 mars 1993 relatif aux actes et à l'exercice de la profession d'infirmier, l'infirmier est habilité à procéder à l'administration de médicaments sur prescription médicale qui, sauf urgence, doit être écrite, qualitative, quantitative, datée et signée.

Toutefois, une décision du conseil d'état, notifiée dans la circulaire du 4 juin 1999, estime qu'une administration de médicament sur prescription médicale ne nécessitant pas d'apprentissage peut être assurée par une personne chargée de l'aide à la vie courante dans la mesure où elle a été suffisamment informée.

Les assistant(es) maternel(le)s sont considéré(es) comme des tiers aidant à accomplir les actes de la vie courante. Ils(Elles) peuvent donc dans des conditions aider à la prise de médicaments (par voie orale) prescrits aux enfants accueillis si cet acte ne présente pas de difficultés ou ne nécessite pas d'apprentissage particulier.

RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Les parents sont responsables de la santé de leur enfant.

Il leur appartient de consulter le médecin dès qu'il y a nécessité et de lui demander de prescrire de préférence les médicaments en deux prises par jour de manière à ce qu'ils puissent les donner eux-mêmes à leur enfant.

Si toutefois, l'assistante maternelle doit donner les médicaments à l'enfant, les parents doivent lui fournir un double de l'ordonnance qu'elle doit impérativement respecter : durée, posologie...

Une autorisation écrite des parents est également nécessaire.

Tous les médicaments utilisés pour l'enfant doivent être fournis par les parents.

RESPONSABILITÉ DE L'ASSISTANTE MATERNELLE

L'assistante maternelle qui accueille un enfant malade engage sa responsabilité, elle a un rôle important dans l'observation de l'enfant. Tout signe clinique (fièvre, diarrhée, vomissement...) doit être signalé aux parents pour consultation auprès du médecin.

En conclusion, tout ce qui concerne la santé de l'enfant doit être discuté avec les parents et notifié dans le contrat de travail où il est bien précisé qu'aucun médicament ne peut être administré sans ordonnance.

L'ENFANT ARRIVE MALADE :

Les parents ont déjà consulté :	L'assistante maternelle suit les consignes du médecin.
Les parents n'ont pas consulté :	L'assistante maternelle engage donc sa responsabilité en acceptant d'accueillir cet enfant. Elle encourage les parents à consulter car la maladie de l'enfant peut évoluer rapidement et entraîner des complications ou peut présenter un risque de contagion pour les autres. Dans ce cas, le médecin pourra donner son avis quant à l'accueil de l'enfant chez l'assistant(e) maternel (le).

L'ENFANT TOMBE MALADE CHEZ L'ASSISTANTE MATERNELLE

Elle prévient immédiatement les parents. Elle suit leurs consignes notamment en cas de fièvre et les encourage à consulter rapidement.

EN CAS D'URGENCE (crises convulsives, perte de connaissances, diarrhée importante...)

L'assistante maternelle doit appeler le service d'urgence le plus proche de son domicile et prévenir les parents.

L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS EN CAS DE FIÈVRE

Ils doivent être prescrits par le médecin à l'aide d'une ordonnance stipulant le protocole à suivre (dosage, posologie...) ; ce document devant être renouvelé périodiquement en fonction de l'âge de l'enfant ou établi en fonction du poids de l'enfant.

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE :

Pompiers (urgences secours) :

18 ou 112

SAMU (urgences santé et conseils médicaux) : 15

Centre Anti-Poison de Bordeaux :

05 56 96 40 60

🌀 achats collectifs

Des catalogues de jeux et matériel pédagogique seront mis à votre disposition lors de la réunion du 7 septembre 2006. Les personnes intéressées pourront se joindre à la commande groupée qui sera passée fin septembre 2006.

🌀 livret comptines et chansons

Un groupe d'Assistantes Maternelles s'est réuni et a travaillé autour de la création d'un livret de chansons et de comptines. Il est à votre disposition au Relais Assistantes Maternelles. Chaque assistante maternelle peut en récupérer un exemplaire.

🌀 récupération de matériel pour atelier arts plastiques

Nous récupérons toute matière en lien avec le thème de Noël (ruban, papier doré, papier cadeaux, bolduc, papier bonbon brillant, catalogues jouets...) afin de réaliser des décorations de Noël.

🌀 stage poterie

Le RAM vous propose un stage avec Valérie CAMY, Artiste- Céramiste. Cette journée ouverte à deux ou trois assistantes maternelles aura lieu le lundi 2 octobre dans son atelier à Bouillon (durée 6 heures).

Les assistantes maternelles intéressées participeront aux ateliers programmés avec les enfants le 4 ou le 7 décembre.

Pour plus d'information, contacter Brigitte LARRENSOU.

🌀 comité de suivi du ram

Le comité de suivi du Relais Assistantes Maternelles doit se réunir:

LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2006 à 20 H 00
SALLE BARRAU BOURDEU, VILLA BOURDEU A OLORON-STE-MARIE

Ce comité se réunit dans le but d'évaluer le niveau de réalisation des actions menées et de réfléchir à la mise en place de nouveaux projets.

Il est composé des partenaires financeurs (Communauté de Communes du Piémont Oloronais, CAF, MSA et Conseil Général) mais également d'usagers.

Trois assistantes maternelles se sont portées volontaires pour participer à cette instance et sont à votre disposition si vous souhaitez faire part de vos remarques ou de vos suggestions concernant le fonctionnement du service.

Il s'agit de:

- | | |
|---|----------------|
| - Madame Chantal LEBON (Oloron-Sainte-Marie): | 05 59 39 69 42 |
| - Madame Martine LOUSTAU (Oloron-Sainte-Marie): | 05 59 39 18 57 |
| - Madame Patricia LORDEY (Gurmençon): | 05 59 39 10 90 |

CARTE DE NOËL EN PÂTE À SEL

idées bricolage

Il vous faut :

- une feuille de papier cartonné pour faire la carte,
- des feuilles de papier couleur,
- de la pâte à sel,
- de la peinture,
- des ciseaux,
- de la colle.

Comment faire ?

- Former 2 boules de pâte et les aplatir.
- Découper la forme d'un sapin et d'une étoile dans du papier, la poser sur la pâte et découper l'étoile.
- Faire cuire à feu doux (100/110°) pendant une à deux heures et peindre les motifs.
- Plier la feuille de papier cartonné en deux pour faire la carte. Au besoin, retailer la carte pour dimension souhaitée.
- Couper des rectangles de papier en couleur et les coller sur le dessus de la carte.
- Coller le sapin et l'étoile sur la carte.
- Terminer la décoration de la carte.



Cette idée est extraite du site internet :
www.activites-manuelles.forumactif.com
n'hésitez pas à aller y puiser des idées.

BÉBÉS LECTEURS

La médiathèque jeunesse accueille les bébés tous les premiers vendredis du mois.
Ces animations redémarreront le 1^{er} septembre 2006.



La section jeunesse de la médiathèque propose aussi pour les enfants des animations permanentes le mercredi matin avec projection d'histoires en diapos à partir de 11 heures.



Tous les second mercredis du mois, lecture d'albums avec la participation occasionnelle de Catherine FAVERGEAT de l'Association La Boîte à Malices.

La recette : les sacristains de timothy et joëlle

Ingrédients: - 1 pâte feuilletée
- 1 jaune d'œuf
- un peu de sucre

Étaler la pâte feuilletée, l'enduire de jaune d'œuf et saupoudrer de sucre,
Découper la pâte en lamelles de 15 cm x 1 cm environ,
Tortiller ces lamelles,
Faire cuire pendant 10 à 15 mn à 180° selon le four.

Bonne dégustation !



l'îlot mômés

SERVICE PETITE ENFANCE DU PIÉMONT OLORONAIS

ram

Rue Jean Moulin
(sur site de la Crèche Intercommunale)
64400 OLORON-SAINTE-MARIE

Tél. 05 59 39 19 11
Fax 05 59 39 72 96
e-mail : petite.enfance@piemont-oloronais.fr

brigitte larrensou

